



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 29 avril 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration
et d'Encadrement

DPAE 2
Bureau
des personnels
d'encadrement
et médico- sociaux

Affaire suivie par :
Delphine PLUQUET
Cheffe de bureau

Téléphone :
03 22 82 38 77

Mél :
ce.dpae2@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
Cedex 9

Horaires d'accueil
du public :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Page 1 / 3

N°DIR-2020-067

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

à

Monsieur le Président de l'Université de Picardie Jules Verne
Monsieur le Directeur de l'Université de Technologie
de Compiègne

Madame l'inspectrice d'académie, Directrice académiques des
services de l'éducation nationale de l'Oise

Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de l'Aisne et de la Somme

Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.

Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.

Monsieur le directeur du CANOPÉ

Monsieur le directeur de la D.R.J.S.C.S. et madame et messieurs
les directeurs départementaux de la cohésion sociale

Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les conseillers techniques

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les chefs de division

Objet : appel à candidature pour le recrutement de personnels faisant fonction au poste d'adjoint au chef d'établissement

Il est fait régulièrement appel, en tant que de besoin, à des personnels qui, bien que ne relevant pas du corps des personnels de direction, peuvent occuper des fonctions d'adjoint de chef d'établissement (en collège, lycée et lycée professionnel). Ils exercent alors en qualité de « faisant fonction » pour une durée allant de quelques semaines à une année scolaire complète.

Les personnels concernés sont :

- les personnels d'enseignement des 1^{er} et 2nd degrés, d'éducation et d'orientation,
- les personnels d'inspection,
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférences,
- les personnels de catégorie A appartenant à un corps d'administration relevant du ministère de l'Éducation nationale,

qui répondent aux conditions exigibles pour l'une ou l'autre des opérations suivantes : concours de personnels de direction, détachement dans le corps des personnels de direction, liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction.

Les candidats intéressés sont invités à consulter le site ministériel afin de vérifier ces conditions, à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-personnels-de-direction-9932>

Les postes

Les personnels faisant fonction

- sont nommés sur les postes qui, à l'issue des opérations collectives annuelles (*mouvement des personnels titulaires, affectation des stagiaires, liste d'aptitude, détachements*), n'ont pu recevoir de personnels titulaires ;

ou

- en remplacement des personnels de direction en congés maladies prolongés ou en congés longue maladie.

Le statut

Les personnels restent titulaires de leurs postes d'origine et relèvent toujours de leurs corps d'origine respectifs – dont ils perçoivent la rémunération principale. Ils sont, de même, concernés par les opérations afférentes à leurs corps (mouvement, promotion d'échelon...).

Les missions exercées au titre de faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement sont temporaires et provisoires. Elles ne peuvent pas créer de droits pour une nomination en qualité de personnel de direction titulaire.

La procédure de recrutement et d'affectation

Les candidats seront reçus à la fin de l'année scolaire 2019-2020 dans le cadre d'un entretien avec les Inspecteurs d'Académie - Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) et/ou les Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) « établissements et vie scolaire » et/ou le Conseiller Technique pour les Etablissements et la Vie Scolaire. Cet entretien doit permettre de vérifier les aptitudes du candidat et sa connaissance des fonctions confiées à un personnel de direction adjoint.

Les candidats retenus pourront se voir proposer un poste à l'issue des opérations collectives de gestion du corps, en fonction de leurs vœux et des besoins de l'institution, ou au cours de l'année scolaire 2020-2021 afin de répondre aux besoins de remplacement des personnels de direction. **Une mobilité géographique est souhaitable.**

Par ailleurs, il est apporté une grande attention à la continuité de l'enseignement dispensé aux élèves des professeurs susceptibles de faire fonction. Aussi, ne pourront être appelés que ceux dont le remplacement sur leurs fonctions d'origine pourra être assuré par les services compétents. Cette politique s'applique également aux personnels d'éducation et d'orientation.

Dépôt des candidatures

Le dossier joint est à compléter et à adresser – accompagné d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, à :

Madame la Rectrice de l'académie d'Amiens
Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement – Bureau DPAAE 2
20, boulevard d'Alsace-Lorraine – 80069 AMIENS cedex 9

Tél : 03 22 82 38 77 - Mél : ce.dpae2@ac-amiens.fr

**Les dossiers de candidature doivent parvenir à la DPAAE
au plus tard pour le 1^{er} juin 2020**

Très signalé à lire attentivement

- Les **personnels occupant déjà - cette année - un poste en qualité de faisant fonction** doivent renouveler leur demande s'ils souhaitent poursuivre dans cette voie pour l'année scolaire 2020-2021 au moyen du dossier joint à la présente circulaire.
- Les **personnels faisant fonction nommés du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020** solliciteront l'avis du chef de l'établissement dans lequel ils sont nommés adjoints à titre provisoire. Les autres personnels faisant fonction solliciteront l'avis de leur chef d'établissement d'origine.
- Les **personnels entendus en 2020 dans le cadre d'une demande de détachement ou d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des personnels de direction et qui ont obtenu un avis favorable** ne seront pas reçus, cet entretien tenant lieu d'évaluation pour les deux opérations (**à la condition bien évidemment de déposer un dossier pour faire fonction**). Sous cette même condition, **les candidats ayant reçu un avis défavorable bénéficieront d'un nouvel entretien.**

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations à l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie,



Delphine VIOT-LEGOUDA

Pièce jointe : dossier de candidature



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Dossier de candidature à un emploi d'adjoint au chef d'établissement faisant fonction

Année scolaire 2020-2021

DÉPARTEMENT AISNE
DE VOTRE OISE
AFFECTATION
ACTUELLE SOMME

1^{ère} demande
Renouvellement

IDENTITÉ ET SITUATION DE FAMILLE

Madame Monsieur Date de naissance :

NOM d'usage :

NOM de naissance :

Prénom :

Célibataire Marié(e)/Pacsé(e) Divorcé(e)/séparé(e) Veuve/veuf

Photo
d'identité

Adresse :

C-P Commune :

Adresse électronique :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Le cas échéant :

Profession et lieu de travail du conjoint :

Nombre d'enfants :

AFFECTATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Établissement :

Commune :

Corps : Discipline :

Fonction actuelle :

Date de titularisation :

PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Titres ou diplômes

Années	Titres ou diplômes obtenus	Établissement

Concours de recrutement de personnels de direction

Avez-vous été candidat(e) au concours ?

<input type="checkbox"/>	OUI, année(s) :	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
--------------------------	-----------------	--------------------------	-----	--------------------------

Avez-vous été admissible ?

<input type="checkbox"/>	OUI, année(s) :	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
--------------------------	-----------------	--------------------------	-----	--------------------------

Parcours professionnel(s) : poste actuel et postes précédemment occupés

Année	Nature des fonctions / grade	Établissement, société, entreprise...	Localité

DÉPARTEMENTS OU COMMUNES DE L'ACADÉMIE DEMANDÉS

(inscrivez vos vœux par ordre de préférence)

Département ou localité		Ou à quelle distance kilométrique de cette localité ?	Département ou localité		Ou à quelle distance kilométrique de cette localité ?
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

Le présent dossier ne vaut pas recrutement, lequel peut être conditionné par les possibilités de remplacement du candidat dans ses fonctions d'origine.

Pièces à joindre impérativement au dossier* :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le candidat peut joindre également tout autre document qu'il jugera nécessaire de porter à la connaissance de l'Administration.

SIGNATURE DU CANDIDAT

Je soussigné(e), (Prénom NOM)
certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent dossier, ainsi que de l'ensemble des pièces fournies.

A....., le

Signature :

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de personnel de direction

- Compétences professionnelles dans les fonctions actuelles :

- Aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogiques et/ou éducatif :

- Aptitudes relationnelles

- Engagement et motivation du candidat :

Avis : Favorable Défavorable

Poste(s) envisagé(s) :

- d'adjoint de proviseur de lycée
- d'adjoint de proviseur de lycée professionnel
- d'adjoint de principal de collège

Date :

Signature :